

DOCUMENT À CONSERVER



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
DES RISQUES MAJEURS



LES RISQUES MAJEURS



Ville de
Guérande





LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

➤ Qu'est ce qu'un risque majeur ?

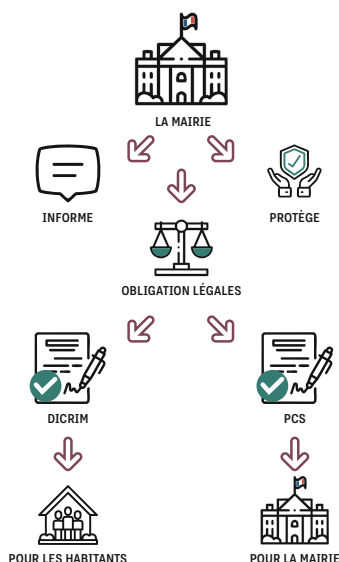
Un risque majeur est un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

➤ Qu'est ce qu'un DICRIM

Le DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) informe sur les risques dans votre environnement, que ce soit à domicile, au travail ou en vacances. Il répertorie les risques et les comportements à adopter en cas de situation à risque. Ce document doit être facilement accessible à toute la famille.

➤ Qu'est ce qu'un PCS?

Ce document technique, destiné au maire et aux services municipaux, recense les risques potentiels pour le territoire communal et les actions à mener pour informer les habitants et gérer les crises. En cas d'événement majeur, il permet une réaction rapide et efficace, avec pour objectif : « se préparer à toute éventualité ».



➤ Qui fait quoi en cas de risques?

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'engagement de chacun sont des éléments clés pour se protéger. En étant mieux informés et mieux préparés, vous pourrez réagir de manière plus efficace et soutenir vos proches en cas d'urgence.

VOTRE RÔLE

En tant que citoyen, il est **essentiel de retenir les consignes**, de savoir les appliquer en cas de catastrophe, de transmettre **les bons réflexes** à votre entourage, et d'assurer votre propre sécurité en établissant un Plan familial de sûreté.

VOTRE COMMUNE

Élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), un document stratégique et tactique permettant de **gérer une crise en trois phases** : les actions de prévention, la gestion de l'événement, et le retour à la normale. Le plan est activé en cas de besoin. La commune peut également organiser des hébergements d'urgence, assurer des ravitaillements, et faciliter l'accès aux services de secours.

L'ÉTAT

via la Préfecture, **assure la surveillance** de l'évolution des risques et coordonne les plans de prévention. En cas d'événement majeur, il prend le rôle de Directeur des Opérations de Secours (DOS) et active **une cellule de crise** en s'appuyant sur le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), qui constitue le plan d'urgence.

LES ÉCOLES

sont tenues d'élaborer un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de protéger les élèves jusqu'à l'arrivée des secours ou la fin de l'état d'alerte. En cas d'alerte, il n'est donc **pas nécessaire de venir chercher vos enfants**.

LES SERVICES DE SECOURS

(SDIS, GENDARMERIE, POLICE, SAMU)

interviennent en cas de sinistre ou de catastrophe pour **assurer les secours d'urgence**. Ils coordonnent les ressources de secours, veillent à la prévention, et évaluent les risques en matière de sécurité civile.



TEMPÊTE

Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête est une perturbation atmosphérique avec des vents violents autour d'un centre de basse pression. Elle peut provoquer de fortes précipitations, des orages, et modifier les niveaux de marée, affectant les estuaires et générant des vagues dangereuses, notamment lors des périodes de vive-eau.

Les tempêtes sont classées selon l'échelle Beaufort en fonction de la vitesse moyenne des vents :

- Force 10 (89-102 km/h) : arbres cassés, renversés
- Force 11 (103-117 km/h) : violente tempête, dommages étendus
- Force 12 (118-133 km/h) : ouragan, gros dommages

Comment se manifeste-t-elle ?

Elles se manifestent par des vents très forts tournant dans le sens antihoraire autour du centre dépressionnaire. En Loire-Atlantique, elles proviennent généralement du Sud ou Sud-Ouest et tournent vers l'Ouest ou le Nord-Ouest. Les tempêtes peuvent couvrir une zone de 200 à 900 km de diamètre, touchant des milliers de kilomètres en une journée.

Quels sont les risques dans la commune ?

Entre 1962 et 1999, la commune a enregistré 49 épisodes de vents dépassant 100 km/h, pouvant causer des dégâts tels que la chute d'arbres, des dommages aux toitures, des projectiles emportés par le vent, des incendies dus aux fils électriques, et des inondations. Toute la commune, y compris les zones littorales et les ouvrages de protection des marais salants, est exposée à ces risques.

La tempête Xynthia

La tempête Xynthia, reconnue catastrophe naturelle en 2010, a frappé les côtes françaises les 27-28 février avec des rafales jusqu'à 160 km/h. Elle a causé une surcote de 1,50 m à La Rochelle, entraînant d'importantes inondations, aggravées par une marée d'équinoxe. Les niveaux marins ont dépassé les records centennaux de 10 à 50 cm en Loire-Atlantique.



AVANT

- S'informer sur le risque, l'alerte et les mesures de précaution.

DÈS L'ANNONCE

- Éviter les comportements à risques (travaux sur les toitures ou promenade en forêt).
- S'éloigner des installations de chantier de grande hauteur (grue notamment).
- Les entrepreneurs doivent prendre sur les chantiers toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.
- Limiter ses déplacements et réduire sa vitesse sur route, ne pas utiliser d'engins nautiques (sur mer, rivières et plans d'eau).
- Mettre à l'abri ou fixer les objets sensibles aux effets du vent.

PENDANT

- Se mettre à l'abri loin des vitres et loin des arbres (la marche contre le vent est impossible quand le vent dépasse 110 km/h).
- Ne pas s'approcher du littoral : il y a des vagues soudaines une fois et demi à deux fois plus grandes que la moyenne des grosses vagues.

APRÈS

- Se tenir informé pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné en écoutant ou consultant les bulletins météorologiques, respectivement sur les répondeurs ou le site Internet de Météo-France, mais aussi en écoutant les télévisions et radio, de préférence locales (France Bleu Loire Océan).
- Ne toucher en aucun cas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.



INONDATIONS PAR LES EAUX MARINES ET PAR LES EAUX SUPERFICIELLES

➤ Qu'est-ce qu'une inondation par les eaux marines ?

Une submersion plus ou moins rapide du sol engendrée par les eaux marines.

➤ Comment se manifeste-t-elle ?

On distingue les inondations dues à :

- Un raz de marée : énorme vague consécutive à un tremblement de terre ou une éruption volcanique qui submerge brutalement la frange littorale.
- Une tempête peut entraîner une élévation du niveau de la mer et submerger des zones mal protégées. Ce phénomène est difficile à prévoir en termes d'ampleur. De plus, une hausse du niveau de la mer causée par une dépression dans l'Atlantique peut affecter le littoral sans qu'une tempête soit en cours. La surcote marine peut également persister après la fin de la tempête.
- La rupture d'une défense contre la mer suite à une forte tempête.

➤ Qu'est-ce qu'une inondation par les eaux superficielles ?

Une submersion plus ou moins rapide du sol engendrée par les eaux superficielles.

➤ Comment se manifeste-t-elle ?

Une inondation par les eaux superficielles est la submersion du sol causée par l'accumulation d'eau en surface.

Elle peut être :

- Régulière et progressive, due à de fortes pluies qui font déborder les cours d'eau.
- Brusque et soudaine, à la suite de la rupture de digues ou d'autres protections.
- Brève et soudaine, causée par la rupture de barrages.

➤ Présentation du bassin versant

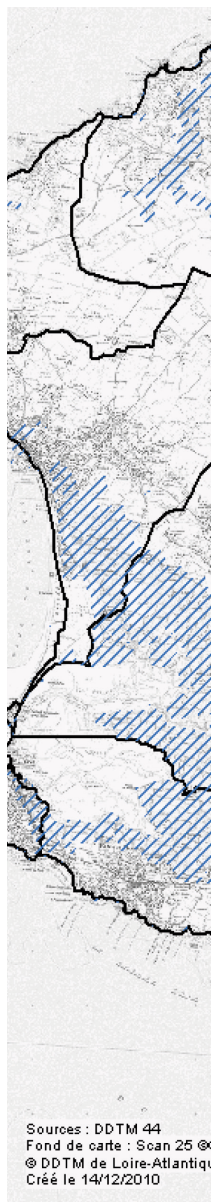
L'atlas des zones inondables des cours d'eau côtiers, notifié aux communes concernées le 28 septembre 2009 couvre le bassin versant de l'Étier du Pont d'Arm.

L'Étier du Pont d'Arm qui prend le nom de ruisseau du Mès, draine vers le Nord-Est les reliefs descoteaux de Guérande.

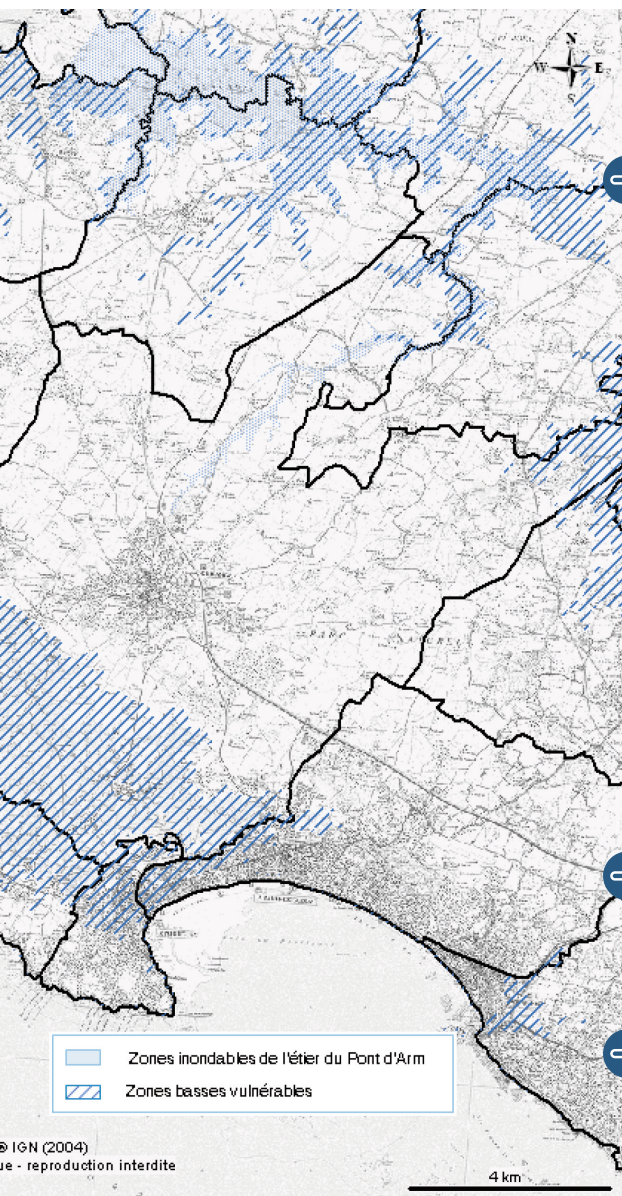
➤ Impact des crues et submersions marines

Sur les trois premiers kilomètres de l'Étier du Pont d'Arm, le lit mineur est étroit, avec des débordements fréquents dans le lit majeur. La plaine alluviale traverse des zones naturelles, prairies, et terres agricoles, avec peu d'enjeux, hormis quelques habitations dont les jardins peuvent être inondés. Le secteur du trait du Croisic et des marais de Guérande est exposé aux submersions marines, touchant les marais salants, infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que certaines zones urbaines. La tempête Xynthia a causé des inondations dans les activités paludières et le long de l'Étier du Pouliguen. Des études sont prévues dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Littoraux.

**Carte d'inondabilité
de la commune
de GUERANDE**



Sources : DDTM 44
Fond de carte : Scan 25 ©
© DDTM de Loire-Atlantique
Créé le 14/12/2010



AVANT

- Ne pas téléphoner.
- Ecouter la radio (France Bleu Loire Océan) pour être informé de la nature du risque et de l'état d'avancement des secours.
- Se tenir informé de l'évolution auprès de la mairie.
- Suivre les consignes des autorités.
- Déplacer les véhicules stationnés près du trait de côte.
- Se protéger dès l'annonce de la montée des eaux :
 - Boucher toutes les ouvertures basses du domicile,
 - Mettre les équipements utiles (radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...) dans les étages,
 - Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux,
 - Mettre les animaux d'élevage à l'abri sur les hauteurs,
 - Couper l'électricité et le gaz.



PENDANT

- Etre prêt à évacuer son domicile.
- Ne pas traverser une zone inondée.
- Ne pas s'approcher des berges du cours d'eau (arrivée rapide de l'onde de crue).



APRÈS

- Nettoyer les zones et les objets souillés.
- Désinfecter.



RISQUE SISMIQUE

➤ Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme se définit par plusieurs éléments :

- Foyer : le point de départ du séisme.
- Magnitude : mesurée sur l'échelle de Richter, elle évalue l'énergie libérée, avec une magnitude de 4 correspondant à un séisme léger et 5 à un séisme modéré.
- Intensité : variable selon la distance au foyer, elle indique les dégâts dans un lieu spécifique.

Depuis le 22 octobre 2010, la France applique une nouvelle réglementation parasismique basée sur l'Eurocode 8, en vigueur depuis le 1er mai 2011, pour renforcer la sécurité. Le territoire est classé en cinq zones de sismicité, de 1 (très faible) à 5 (fort). La Loire-Atlantique est en zones d'aléa faible et modéré, et Guérande en zone modérée.

➤ Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

➤ Comment se manifeste-t-il ?

- sur le littoral, par des glissements ou des écroulements sur les côtes à falaises,
- par un recul plus ou moins brutal, lors des tempêtes, des espaces dunaires urbanisés,
- pour le retrait gonflement des argiles.

➤ L'aléa Retrait-Gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait et de gonflement des argiles provoquent des tassements affectant surtout les bâtiments individuels. En France, ces phénomènes ont été aggravés par les sécheresses de 1976, 1989-1991, 1996-1997, et 2003-2005. La Loire-Atlantique a enregistré 344 sinistres liés à la sécheresse, et Guérande est concernée par ces aléas de faible à moyen niveau. Une brochure de recommandations, disponible en ligne, informe sur les mesures constructives à adopter pour construire sur des sols argileux. Ces aléas n'ayant d'impact que sur les constructions, aucune consigne particulière n'est prévue en cas d'événement.



➔ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité.
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité. Fixer les appareils et meubles lourds.

➔ PENDANT LA PREMIÈRE SECOUSSE :

A l'intérieur :

- Ne pas sortir, se mettre à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

A l'extérieur :

- s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). A défaut, s'abriter sous un porche.

En voiture :

- S'arrêter si possible à distance de construction et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

➔ APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE :

- Evacuer le plus rapidement possibles les bâtiments. Attention, il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer ; en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités,
- Prendre ses papiers personnels, ses médicaments indispensables.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge).
- Éviter les zones côtières.
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Ecouter la radio (France Bleu Loire Océan).



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

➤ Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque lié au transport de matières dangereuses résulte d'accidents survenant lors de leur transit par route, rail, air, eau ou canalisation. Ces incidents peuvent avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Tous les axes de transport présentent des dangers, bien que les mesures préventives se concentrent principalement sur les axes majeurs à fort trafic.

➤ Comment se manifeste-t-il ?

Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux transports des matières dangereuses sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatisme directs ou par l'onde de choc
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Ces manifestations peuvent être associées

➤ Quels sont les risques dans la commune ?

La commune de Guérande, sans activités industrielles lourdes, est principalement exposée au risque de transport de matières dangereuses par route, voie d'eau et canalisations. Le pipeline Donges/Melun/Metz, traversant le centre de la commune, présente un risque d'incendie en cas de rupture.

Pour renforcer la sécurité, l'arrêté du 4 août 2006 impose aux transporteurs de réaliser des études de sécurité actualisées afin de définir les zones de danger. En attendant, un plan d'action générique a été communiqué, incluant des recommandations telles que la consultation de l'exploitant pour certains projets et des restrictions de construction dans les zones à risque.



➔ AVANT

- S'informer sur les risques et les mesures de sauvegarde à prendre avant, pendant et après l'accident.
- Obligation de consulter la mairie avant d'entreprendre la réalisation des travaux d'excavation à proximité des zones d'implantations éventuelles d'ouvrages souterrains.

➔ PENDANT

VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Supprimer toute source de feu ou de chaleur.
- Donner l'alerte (sapeurs pompiers, police, gendarmerie, SAMU...) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre et, si possible le numéro du produit et le code de danger.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).
- Se laver en cas d'irritation, si possible se changer.

➔ QUAND L'ALERTE EST DONNÉE

- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- Se confiner :
 - boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) aérer ventilation et climatisation,
 - s'éloigner des portes et fenêtres,
 - ne pas fumer,
 - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
 - ne pas téléphoner,
 - écouter la radio.

➔ APRÈS

- Attendre les consignes des autorités et les appliquer.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Aérer le local de confinement.
- Évaluer les points dangereux, en informer les autorités et s'éloigner

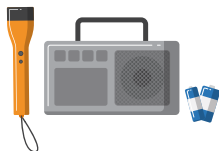


SE PRÉPARER AUX RISQUES MON KIT D'URGENCE

Comment constituer mon Kit d'urgence ?

En cas d'urgence, certains équipements sont indispensables pour la sécurité de chaque foyer. Selon l'événement, il faut pouvoir répondre aux besoins de base en cas d'évacuation, de confinement ou de coupure prolongée. La plupart des familles ont déjà les articles nécessaires, mais il est crucial de les organiser pour un accès rapide. Il est donc conseillé de préparer un sac facilement accessible, comme dans un placard près de la porte d'entrée, avec les éléments essentiels, adaptés aux risques et aux particularités du foyer.

Radio et lampe de poche
ainsi que les piles ou batteries,
ou des modèles à manivelle (dynamo).



Eau :
Six litres par personne
en petites bouteilles.



Nourriture de secours
consommant peu d'eau :
barres énergétiques, fruits
secs, conserves, petits pots
pour bébé...



Outils de base :
couteau de poche
multifonction, ouvre-boîte...



**Trousse médicale de premiers
soins :** bandelettes, alcool, sparadrap,
paracétamol, antidiarrhéique, produits
hydro-alcooliques pour les mains....
Ainsi que vos médicaments de
traitements en cours.



Argent liquide ou carte de crédit.



**Un double des clés de la maison et de
la voiture** pour éviter de les chercher, de
les oublier ou de perdre du temps en cas
d'évacuation.



Vos papiers d'identité
ainsi qu'une photocopie
de vos papiers d'identité.

Un téléphone portable
avec batterie chargée.



**Bougies avec allumettes
ou briquet.**



Un essentiel d'hygiène personnelle
et du papier hygiénique.



Pensez également à : Des vêtements et chaussures de rechange, un sac de couchage, des jeux divers : cartes, dés, dominos... Si la situation devait durer, cela permet de passer le temps, un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

NUMÉROS UTILES

POMPIERS (URGENCE) 18
(PORTABLE 112) POLICE (URGENCE) 17
SAMU (URGENCE) 15
POLICE MUNICIPALE 02 40 42 99 04
MAIRIE DE GUÉRANDE 02 40 15 60 40

2024 - Création et impression :
La Mouette Communication - La Baule
Photos et illustrations : AdobeStock - Freepik



Ville de
Guérande